M. Herridge: Je suis heureux de l'apprendre; mais je n'ai pas encore trouvé de soldat qui en bénéficie. Lorsque le ministre prendra la parole, je lui demanderai d'expliquer ce que l'on entreprend dans ce sens. J'ai rencontré des douzaines d'hommes, mais je n'en ai pas encore trouvé un seul qui m'ait dit prendre part à une initiative sur le plan de l'instruction.

Avant de conclure, je citerai brièvement un passage extrait d'une revue sérieure du point de vue capitaliste et, je crois aussi, de l'avis du Gouvernement. J'ai devant moi le numéro de mars 1952 du *The Monetary Times*, dans lequel je trouve l'exposé suivant:

Abandonnerait-on le Rule Britannia? Winnie leur en fait voir

Lorsque le premier ministre Winston Churchill était à Ottawa, il a sermonné le cabinet pour avoir banni le Rule Britannia de la Marine canadienne. A titre de vieux loup de mer, il leur a dit que c'était là une mauvaise action. Le Cabinet quelque peu décontenancé est convenu de faire preuve de bonne volonté. De telle sorte que lorsque des membres de la Marine britannique monteront à bord d'un navire canadien, on les accueillera par l'air du Rule Britannia, c'est-à-dire qu'au moins cet air ne disparaîtra pas du répertoire musical de la Marine canadienne.

Je demanderais au ministre de nous dire, dans sa réponse, s'il y a quelque vérité dans cette affirmation et si, à la suite des observations du très honorable Winston Churchill, le Cabinet canadien et, en particulier, le ministère de la Défense nationale ont changé le règlement pour que le Rule Britannia soit joué sur les navires du Canada.

M. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, une somme de deux milliards représente beaucoup d'argent. C'est la moitié du budget global des dépenses de notre pays et elle suppose de grands sacrifices pour l'ensemble de la nation canadienne. La population désire, j'en suis sûr, qu'une somme comme celle que réclame aujourd'hui le ministère de la Défense nationale, soit dépensée à bon escient et dans le meilleur intérêt de la nation.

Les impôts que la population doit acquitter aux fins de la défense nationale obligent le ministre et son service à dresser des plans et à s'organiser sérieusement de manière à économiser le plus possible. En ce moment, les Canadiens sont saignés à blanc par les impôts; ils sont en droit de s'attendre que le ministère de la Défense nationale administre bien ses affaires. En ces dernières années, ce ministère nous a fourni bien des preuves de mauvaise administration. Il appartient à la Chambre des communes de voir à ce que la population ne soit pas tenue de consentir de lourds sacrifices qui se révéleraient inutiles par suite d'un manque de jugement de la part des administrateurs du ministère.

Tous les députés savent que le Canada fait partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et qu'il s'est allié aux autres nations atlantiques pour défendre l'Ouest. Quand le Canada est devenu membre de l'OTAN nous savions que nous devrions faire des sacrifices en vue d'assurer la paix dans le monde. Nous avons contracté certains engagements qui devaient se fonder sur la puissance de notre pays, sur sa puissance industrielle et sur ses ressources humaines. Aujourd'hui, le Gouvernement nous soumet un budget de dépenses, au titre de la défense, de plus de 2 milliards et nous demande de l'approuver afin que le pays puisse faire honneur à ces engagements. A mon avis, la population du Canada se rendra aux vues du Gouvernement, car elle est disposée à consentir les sacrifices voulus, mais nous devons nous assurer que les mesures qu'on prend sont sensées et qu'elles tendent réellement au but visé.

Ainsi, une bonne partie de cette somme de 2 milliards est destinée à la 27° brigade, soit les troupes canadiennes que le pays entretient en Europe, plus précisément en Allemagne de l'Ouest. Je dois dire immédiatement que le statut des 7,000 Canadiens qui composent ces troupes semble quelque peu étrange. Je crois que la Chambre est en droit de recevoir des explications du ministre à ce sujet. Nos militaires eux-mêmes ignorent quelles fins ils servent là-bas. Je ne dis pas qu'ils se plaignent, mais ils se demandent quel est leur statut. On leur dit, de même qu'à la population du Canada, qu'ils sont en Allemagne pour assurer la défense des populations occidentales, mais il est étrange que le Canada soit actuellement le seul État membre de l'OTAN à entretenir, à ses propres frais, des troupes en dehors de son propre territoire.

L'hon. M. Pearson: Et les États-Unis?

M. Balcer: Bien entendu, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont des troupes en Allemagne, mais c'est la république de l'Allemagne de l'Ouest qui en fait les frais. A titre de troupes d'occupation, leur entretien est à la charge de la population de l'Allemagne. Ces troupes sont en Allemagne depuis la dernière guerre. Nous avons combattu à leurs côtés au cours de la guerre, mais, après la signature de l'armistice, on nous a invités à rentrer chez nous. A mon avis, il est injuste que notre pays ait à acquitter le coût d'entretien de troupes en Allemagne tandis que trois de nos alliés plus puissants font acquitter ce coût par l'Allemagne. Je suis désireux d'entendre le ministre nous expliquer pourquoi le Canada est dans cette situation défavorable comparativement à ses alliés de la dernière guerre. Il y a peut-être une raison à cet état